



Conformément à leurs engagements, les élus FSU au Comité Technique de l'UCA vous adressent un compte-rendu de leurs interventions suite au CT qui s'est tenu le 20 octobre 2021

1. Situation sanitaire.

La FSU et FO ont été les seules à s'exprimer contre la **suspension d'une collègue** ayant refusé de satisfaire aux obligations vaccinales. La FSU ne conteste pas l'utilité de la vaccination mais estime que tout doit être fait pour éviter de se retrouver avec des agents suspendus et privés de rémunération, au besoin en déplaçant l'agent provisoirement. 66 agents sont concernés par l'obligation vaccinale à l'UCA

2. Campagne d'emplois enseignants-chercheurs 2022

Il y a **46 postes ouverts en 2022** contre 31 en 2020 et 29 en 2019.

La totalité des postes vacants sont ouverts mais certains ne le sont pas immédiatement car l'UCA est en attente de décrets d'application de la LPR (Loi de Programmation de la Recherche) qui prévoit un repyramidage de postes de MCF en PR.

L'inquiétude syndicale porte sur le fait que ces décrets puissent être retardés ce qui remettrait en cause l'ouverture d'un nombre important de postes.

Position de la FSU : On nous dit qu'il y a des créations **mais aussi des redéploiements** pour répondre à de nouveaux besoins (évolutions structurantes, notamment formations paramédicales et prépa INP). Cela veut dire qu'il **n'y a pas assez de créations et on dépouille certaines filières au profit d'autres** alors que les besoins restent sans doute identiques voire supérieurs puisque les **effectifs étudiants augmentent chaque année** (6% de hausse entre 2018 et 2020).

Par ailleurs, si on peut se satisfaire que l'ensemble des postes vacants aient tous été ouverts, n'oublions pas qu'il y a eu plusieurs dizaines de gels de postes ces dernières années.

Et indépendamment du strict remplacement des départs, il y aurait nécessité d'avoir des créations correspondant aux besoins pour limiter les heures complémentaires et le **recours aux ATER qui n'ont jamais été aussi nombreux.**

Le Président a précisé que les redéploiements qui avaient eu lieu avaient été non pas entre composantes mais en interne dans certaines composantes (IUT et INSPE notamment) avec déplacements de départements dits « mieux dotés » vers d'autres qui le sont moins.

La FSU a demandé si l'UCA comptait recourir au « tenure track », nouvelle forme de recrutements non statutaires instituée par la LPR.

Le Président de l'UCA a répondu qu'il y a eu 3 recrutements pour CAP 2025 mais pas à la place de recrutements statutaires, c'étaient des moyens spécifiques attribués par le Ministère. Le Président propose que pour le futur les éventuels postes de tenure track le soient sur des postes dans des partenariats, pas sur des postes 100% UCA, et il s'est dit en désaccord avec le fait que ces postes se substituent à des recrutements par la voie statutaire.

Le Président a ajouté qu'il n'y avait pas de gels de postes cette année mais que l'UCA ne s'interdisait pas d'attribuer un poste ouvert dans une autre UFR que celle où il est vacant.

Vote : 5 POUR (4 SNPTES et 1 SGEN CFDT)
5 ABSTENTIONS (3 FSU et 2 FO)

3. Bilan social 2020

Ce que nous retenons de ce document d'une centaine de pages produit chaque année.

3637 agents à l'UCA. 2451 titulaires et 1186 contractuels

Le nombre d'étudiant a augmenté de 6% depuis 2017-2018 (34645 à 36723)

La FSU a constaté que les tableaux statistiques fournis ne présentaient plus, à côté des colonnes des effectifs concernés, celle des équivalents temps plein (ETP), seule donnée donnant une vision juste et comparable d'une année sur l'autre. Nous ne savons pas par exemple combien il y a d'ETP chez les titulaires.

Il n'y a pas de données sur le nombre de CDI sur plusieurs années mais on a le nombre de nouveaux CDI : 22 en 2018, 15 en 2019, 11 en 2020, donc une tendance satisfaisante. La FSU est contre l'accroissement du nombre de CDI car ces recrutements se font sur des postes vacants de fonctionnaires. **Nous demandons soit davantage de postes aux concours pour titulariser nos collègues contractuels, soit des recrutements directs pour les agents C.**

Ceci est d'autant plus inquiétant dans un contexte où jamais le nombre d'agents non titulaires (ANT) n'a été aussi nombreux à l'Université de Clermont.

32,6% d'ANT contre 28,9% en 2017, le taux de précaire ne cesse d'augmenter.

Nous avons souligné une nouvelle fois qu'**en dépit d'un nombre toujours aussi important de recrutements directs de contractuels** sur des postes de titulaires catégorie C, la précarité ne se résorbait pas. A l'inverse, les possibilités de recrutement par concours ou de mutations pour les agents catégorie C, ont quasiment disparu.

L'administration a reconnu que les moyens supplémentaires étaient dus d'abord aux appels à projets (genre CAP 2025) donc à l'attribution de moyens contractuels. C'est ce que la LPR voudrait généraliser.

La FSU a pointé deux taux particulièrement significatifs.

95% des contractuels BIATSS sont sur des postes de la filière ITRF qui représente 75% des BIATSS titulaires. Il y a donc un taux de contractuel particulièrement élevé dans cette filière.

Et 55% des personnels enseignants sont contractuels !

La Vice-présidente a répondu que l'UCA avait l'objectif de remplacer une partie des ATER (attaché temporaire d'enseignement et de recherche) par des Enseignants-chercheurs (EC) (maîtres de conférences ou professeurs) à moyens constants ce qui aboutirait à transformer deux postes d'ATER par un poste d'EC avec des heures complémentaires en plus.

La FSU a demandé enfin à ce que les congés maladie ordinaire soient détaillés par composante, considérant que c'est un indicateur éventuel d'une montée du mal-être au travail. Les chiffres donnés sont uniquement au niveau macro.

L'écart se creuse au niveau rémunération entre hommes et femmes a constaté un représentant FO, à juste titre.

Vote : 6 abstentions (3 FSU, 2 FO, 1 Sgen) et 4 Pour (snptes)

4. Questions diverses

Les points suivants ont été évoqués suite à l'intervention de la FSU

Application à l'UCA de la hausse du SMIC. Ceci va déboucher sur un indice de 340 minimum pour les agents recrutés (titulaires ou contractuels). Les agents titulaires en catégorie C connaîtront une -petite- progression de leur point d'indice pour ceux du 1^{er} au 7^e échelon. Les Agents Non Titulaires (ANT) vont voir augmenter leur indemnité différentielle.

Actualisation charte télétravail :

Suite à un accord national sur le télétravail dans la fonction publique, nous avons demandé une actualisation de la charte UCA pour que les agents puissent bénéficier de dispositions plus favorables, en particulier le versement des indemnités journalières (2€50) et la possibilité de télétravailler jusqu'à 3 jours par semaine.

Il nous a été répondu que l'indemnité sera mise à jour dès janvier 2022 et que ce n'est qu'en 2022 que sera discutée la possibilité d'accorder jusqu'à 3 jours de télétravail à partir de 2022-2023. L'administration est davantage favorable à la possibilité de télétravailler 10 jours par an en plus (jours flottants) des 2 jours accordés à certains agents, plutôt que d'accorder un troisième jour.

Précision : en cas de divergence entre le N+1 et le N+2 concernant l'avis sur la demande de télétravail, c'est la commission de télétravail qui tranche. Si l'agent veut contester l'avis de l'administration il peut faire un **recours** en Commission Paritaire d'Etablissement (pour les titulaires BIATSS) ou à la Commission Consultative Paritaire des ANT (CCP ANT).

Autorisation Spéciale d'Absence pour passer des concours :

Rappel : les agents passant des concours ont le droit par an :

- à 1 jour d'absence pour passer l'épreuve écrite
 - à 1 jour d'absence pour passer l'épreuve orale
 - + 48h fractionnables pour la préparation ou le déplacement jusqu'au lieu du concours.
- Ces 48h peuvent être posées la veille du concours ou en amont, à l'appréciation de l'agent et des nécessités de service.

Ces Autorisations Spéciales d'Absence sont prévues et gérées par l'outil Egrh (ASA soumise à l'accord du supérieur hiérarchique).

Tous les comptes-rendus des CT et de nos actions à l'UCA sont consultables sur le site du SNASUB-FSU académique : <http://www.snasub-clermont.fr/>

Pour toute question concernant ce Comité Technique ou les suivants, vos conditions de travail, votre situation personnelle, pour vous syndiquer, contactez les élus et correspondants des syndicats FSU de l'UCA.

Jean-François Brugère
Enseignant-chercheur IUT Aubière
Élu FSU Comité Technique (suppléant)
j-francois.brugere@uca.fr

Eric Panthou
Bibliothécaire, BU Sciences
Élu FSU Comité Technique (titulaire)
Eric.panthou@uca.fr

Viviane Ravet
Enseignant-chercheur Biologie
Élue FSU Comité Technique (titulaire)
viviane.ravet@uca.fr

Claude Mazel
Enseignant-chercheur Institut d'informatique
Élu FSU Comité Technique (titulaire)
Secrétaire section science SNESUP UCA
mazel@isima.fr

Karine Rance
Enseignante-chercheur LLSH
Élue FSU Comité Technique (suppléante)
karine.rance@uca.fr

Orianne Vye
Bibliothécaire, BU ESPE Chamalières
Élue FSU Comité Technique (suppléante)
Co-secrétaire académique SNASUB-FSU
orianne.vye@uca.fr